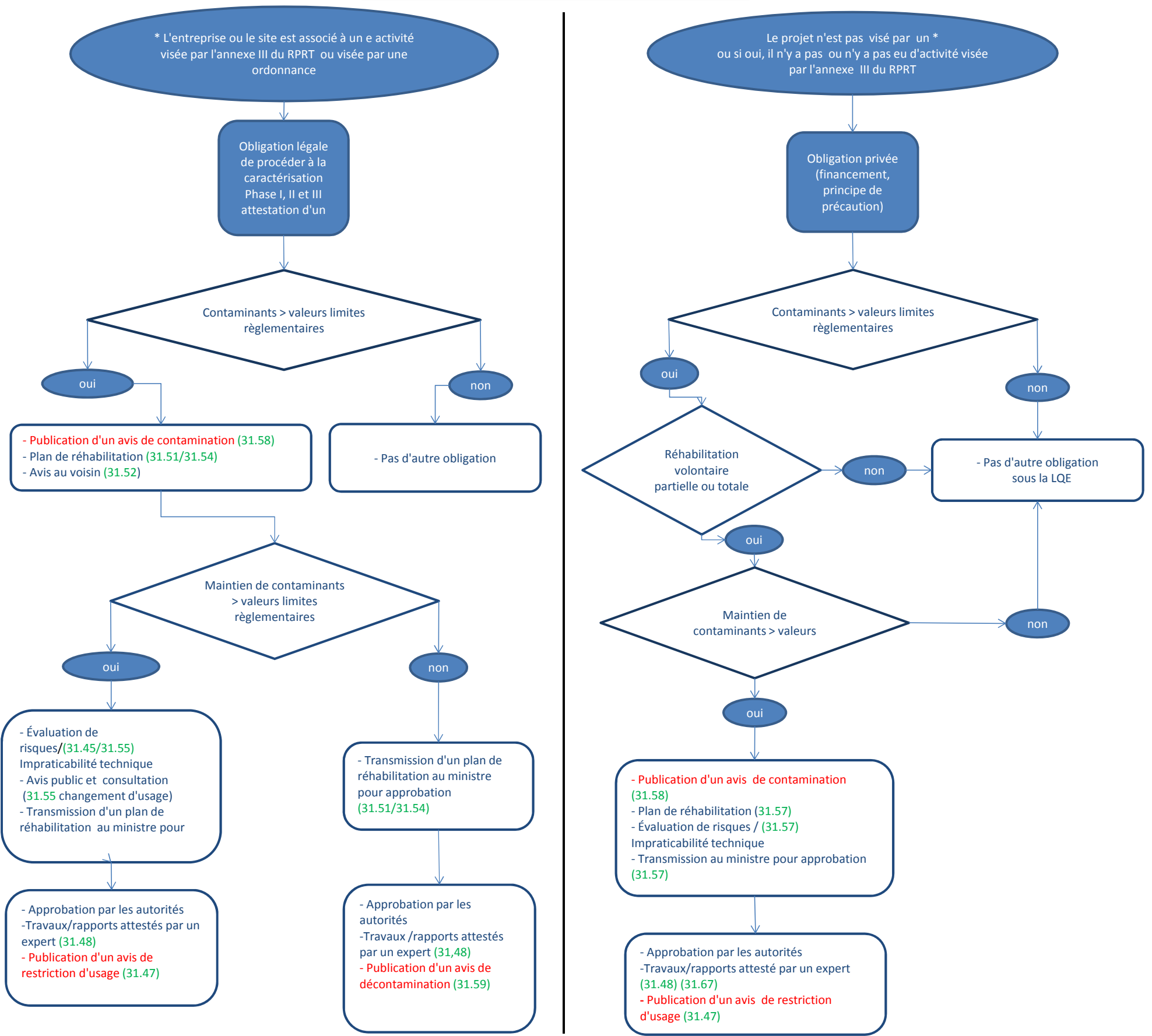


Déclencheur d'étude de caractérisation

- Cessation d'une activité (31.51)*
- Nouvelle activité/Changement d'usage (31.53) *
 - Agrandissement, aménagement
- Transaction immobilière et poursuite de l'activité
 - Audit /ISO
 - Financement ou refinancement
- Ordonnance du ministre (31.43)*
- Autorisations du MDDELCC (22, 65, 31,13, 32)**
- Demande d'aide financière auprès du MDDELCC **



Publication d'un avis de contamination et résumé attesté par un expert (31.58)

Obligation de la municipalité : LISTE DES TERRAINS CONTAMINÉS (31,68)

Condition à l'émission d'un permis : ATTESTATION D'UN EXPERT
- Permis de lotissement (121 LAU)
- Permis de construction (120 LAU)
PERMIS DEMANDÉ EST COMPATIBLE AVEC LE PLAN DE RÉHABILITATION

Note **: Les exigences pour ces déclencheurs varient et leur cheminement ne sont pas montrés dans cet ordigramme